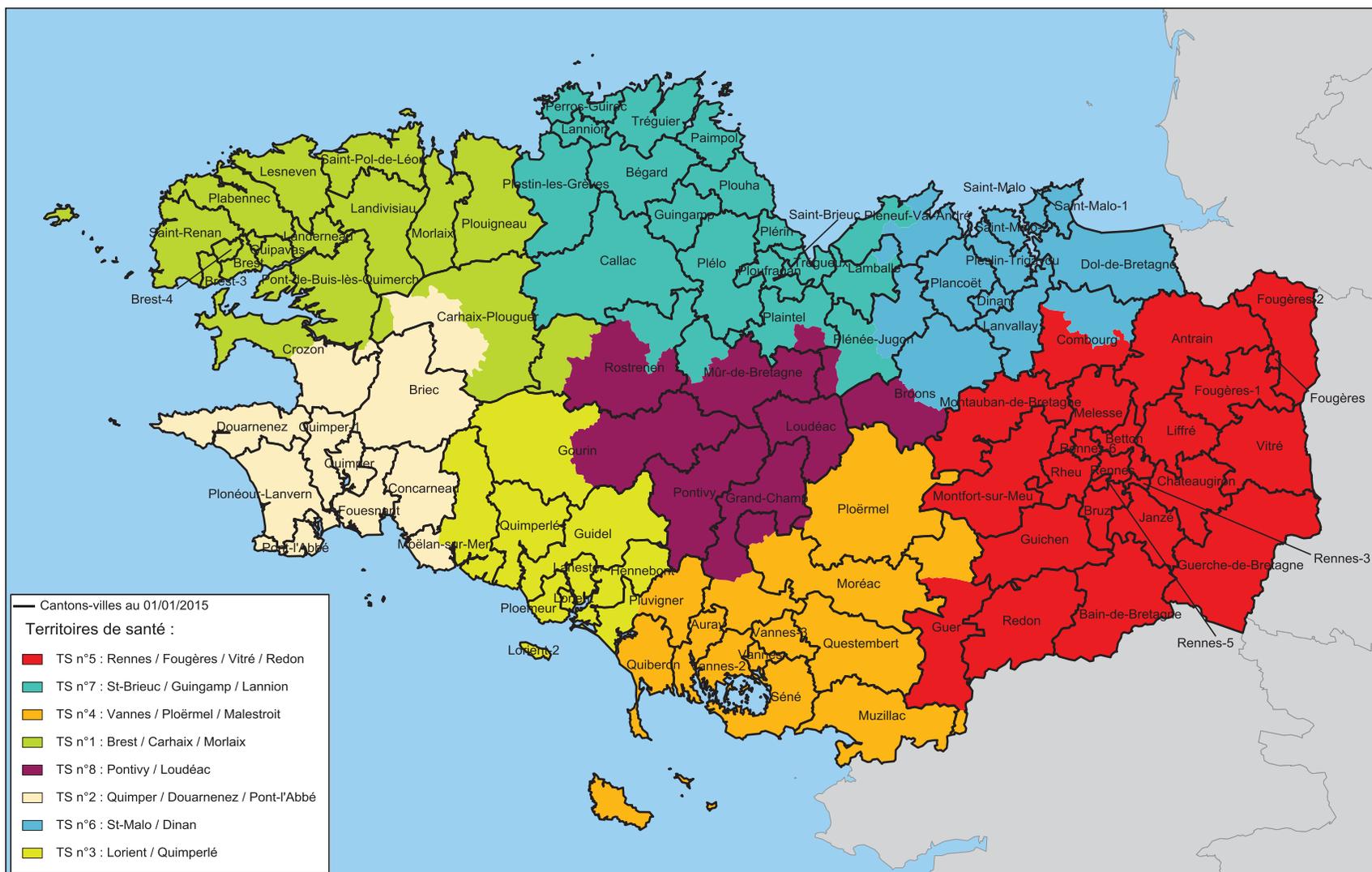


Territoires d'actions

En complément des découpages administratifs (départements, cantons et communes), la Bretagne compte 8 territoires de santé, définis par l'ARS Bretagne. Ces territoires de santé sont organisés autour des besoins d'un bassin de population, d'une gradation de l'offre de soins et des plateaux techniques, et de la mise en œuvre de filières territoriales de prise en charge. A travers ce découpage, il s'agit de conforter une dynamique de coopération entre les différents acteurs du système de santé, d'encourager les actions de proximité et la reconnaissance des spécificités de ces territoires. En outre, de nouveaux territoires ont été créés pour favoriser l'organisation des soins de premier recours et lutter contre les déserts médicaux. Ces territoires de premier recours sont conçus comme des territoires d'actions et de dynamiques locales, mais également comme des territoires d'analyse pour décider des lieux géographiques à accompagner en priorité. Le territoire de premier recours se définit comme le regroupement de zones de recours au médecin généraliste autour de la commune « pôle » la plus proche, présentant une offre de services de proximité suffisante.

Cette partie présente ainsi les zonages principaux de Bretagne. Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les pays sont les zonages les plus fins sur lesquels sont conclus les Contrats Locaux de Santé (CLS), outils du projet Régional de Santé (PRS) permettant de mettre en place des actions partagées au niveau local pour améliorer l'état de santé de la population. Les secteurs psychiatriques en Bretagne résultent d'un concept qui introduit la territorialisation de l'offre et des modalités de prise en charge : chaque équipe de secteur doit couvrir les besoins d'une population de 70 000 personnes environ en s'appuyant sur des structures à l'extérieur de l'hôpital. Le rôle des équipes psychiatriques, pluridisciplinaires, ne se limite plus à une prise en charge médicale ; leur mission s'élargit à la réintégration du malade dans son milieu familial et social.

Territoires de santé et cantons



Source : ARS Bretagne (Territoire de santé), INSEE 01/01/2015 (cantons-villes)
 Réalisation ARS Bretagne, Mai 2015
 Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

0 30 60 km

Pays



Source : DREAL 01/01/2015 (Pays), ARS Bretagne (Territoires de santé)
 Réalisation ARS Bretagne, Juin 2015
 Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

0 33 65 km

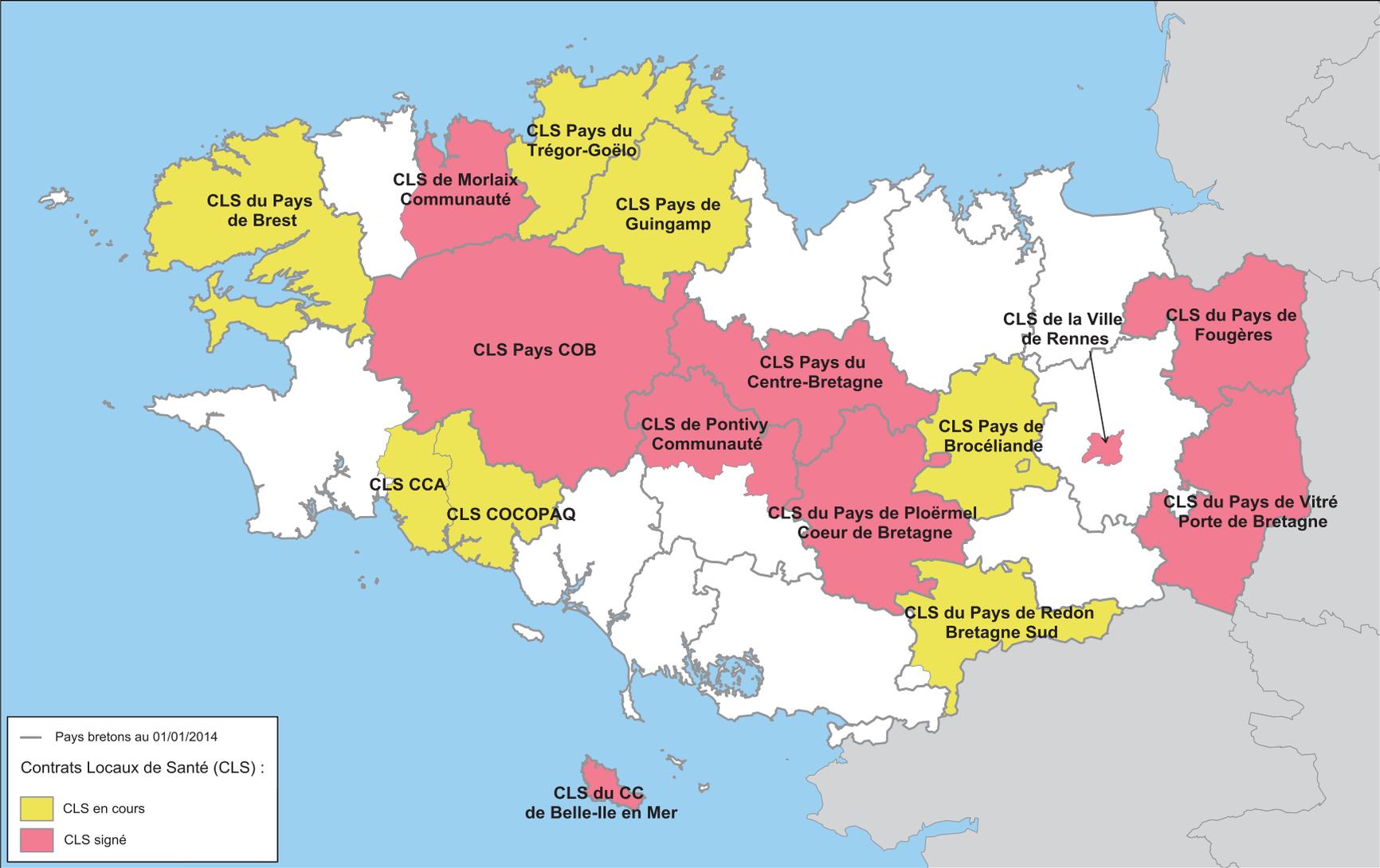
Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au 01/01/2015



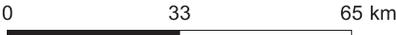
Source : ARS Bretagne (Territoire de santé), Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) au 01/01/2015 (EPCI)
 Réalisation ARS Bretagne, Mai 2015
 Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique



Contrats Locaux de Santé



Source : ARS Bretagne - 2015 (CLS), Conseil Régional 01/01/2014 (Pays)
 Réalisation ARS Bretagne, Août 2015
 Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articque



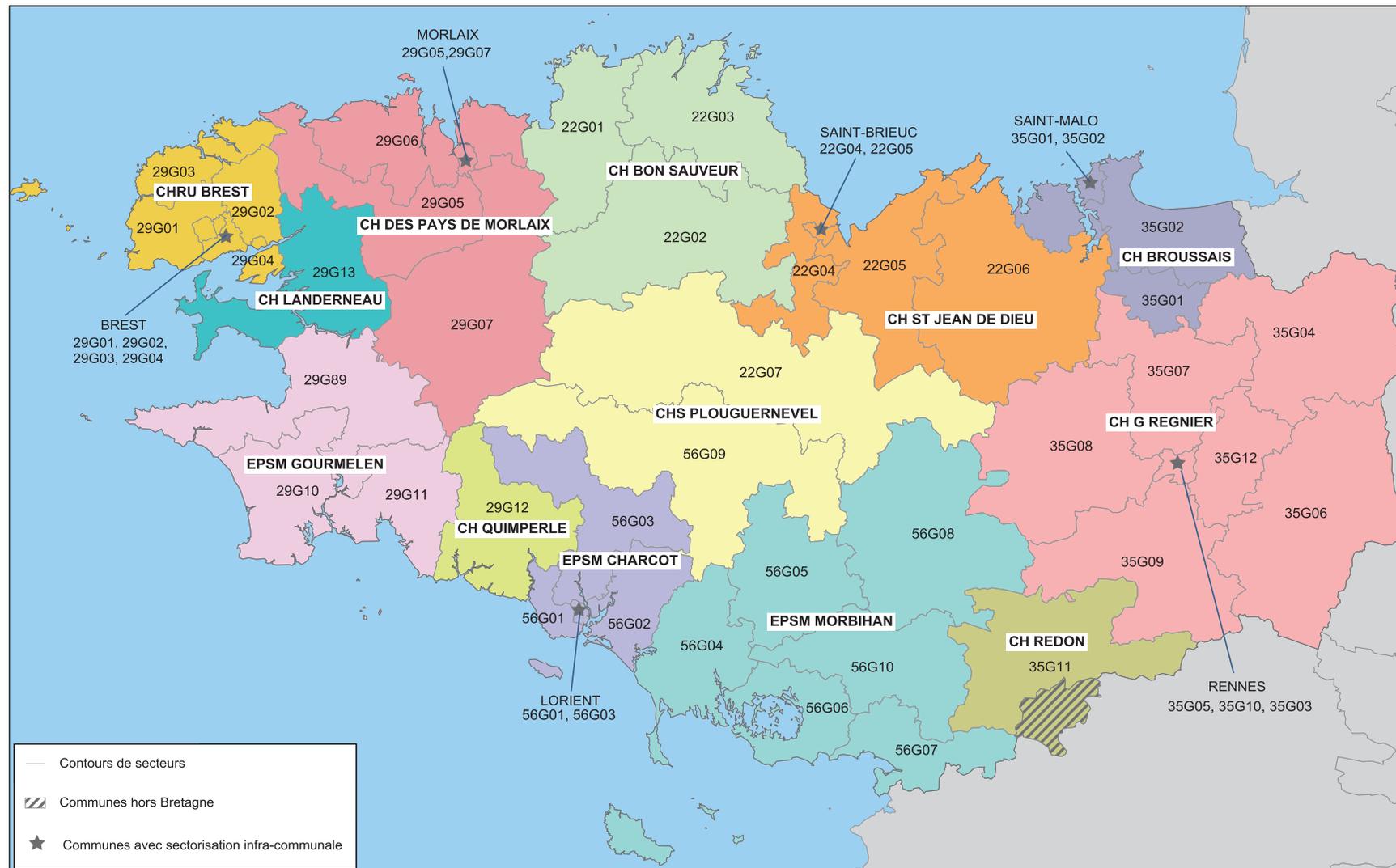
Animateurs Territoriaux de Santé dans les pays



Source : Conseil Régional 01/01/2014 (Pays bretons), ARS Bretagne Mai 2015 (ATS)
 Réalisation ARS Bretagne, Juin 2015
 Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

0 33 65 km

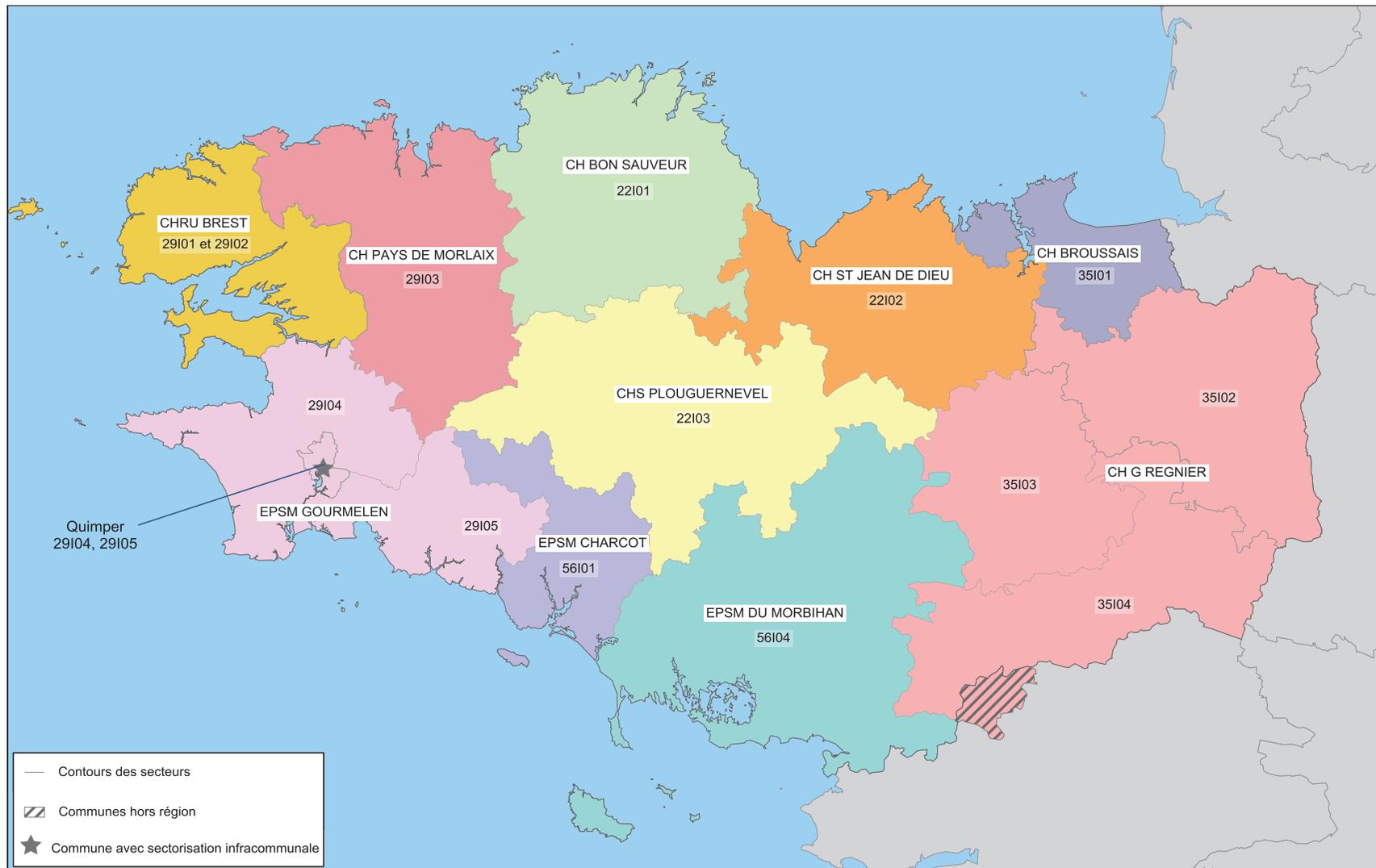
Secteurs de psychiatrie générale



Sources : enquête ARS auprès des établissements psychiatriques 2014
 Réalisation ARS Bretagne, mars 2015
 Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articque



Secteurs de psychiatrie infanto-juvénile



Source : enquête ARS auprès des établissements psychiatriques 2014
 Réalisation ARS Bretagne, mars 2015
 Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articque

0 30 60 km